

Extrait du procès-verbal

À la Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 7 février 2024 à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoît et les membres du conseil suivants :

Les conseillères et conseillers Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Carole Lebel, Lynda Graham, Marc-André Blain.

Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith et le directeur général adjoint / greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin.

Le poste du district 1 est vacant.

Il y avait 18 personnes dans l'assistance au début de la séance. La séance est diffusée en directe, ainsi qu'en différé, sur la chaîne You Tube de la Ville.

2024-02-054

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 251-7-2024 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 251 TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'Y AJUSTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DOCUMENTS REQUIS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ALLÉE D'ACCÈS »

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les permis et certificats numéro 251 est entrée en vigueur le 14 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut modifier son Règlement sur les permis et certificats numéro 251 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objet l'ajustement pour des fins de sécurité publique et de cohérence réglementaire les dispositions relatives aux documents requis pour la construction d'une allée d'accès;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 7 février 2024, sous la résolution numéro 2024-02-053;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement ne comporte aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal dans les délais prévus par la Loi sur les cités et villes; que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Sur la proposition de Alan Pavilanis
Appuyé par Marie-José Auclair
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le projet du règlement numéro 251-7-2024 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 251 tel qu'amendé, afin d'y ajuster des dispositions relatives aux documents requis pour la construction d'une allée d'accès ».

DE DÉLÉGUER au greffier, conformément à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, laquelle assemblée sera précédée d'un avis public.

Adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme
Donné à Sutton, Québec
Ce 22^{ième} jour du mois de février 2024

Jonathan Fortin, LL.B., OMA
Directeur général adjoint |
Greffier et directeur des affaires juridiques